



DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Original          | CCAS    |
| Copie pour action | DG      |
| Copie pour info   | CP      |
| Copie pour info   |         |
| Copie pour info   | Conseil |

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,

Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice,

Absente : Mme GONDARD Isabelle

Secrétaire de Séance : Mme WESSE Béatrice,

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande d'aide de Mr A A domicilié à Pontcharra sur Turdine VINDRY SUR TURDINE. qui sollicite une aide financière pour payer une régularisation de charges locatives.

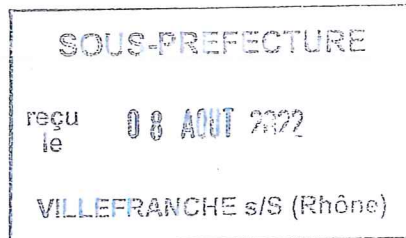
OBJET : CCAS/secours

Le montant de cette dernières est de 279€ .

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité décide :

- D'approuver une aide financière afin d'apurer une dette de régularisation de charges locatives de Mr A d'un montant de 279€ au profit de son bailleur.

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

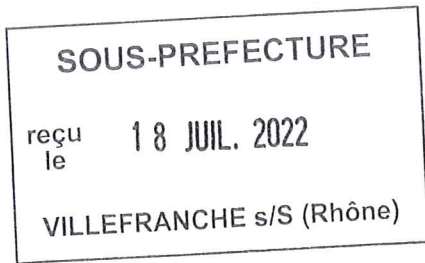


Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture le 08.08.2022  
Et publication le

Le Président,  
C. PRADEL  
VINDRY SUR-TURDINE  
CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE





DEPARTEMENT RHONE  
ARRONDISSEMENT  
VILLEFRANCHE/SAONE  
CANTON TARARE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations de la Commission Administrative  
du Centre Communal d'Action Sociale  
VINDRY-SUR-TURDINE

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

*L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian PRADEL,*

*Présents : Mr PRADEL Christian, Mme DI STEFANO Annick, Mme EGLOFF Clarisse, Mme FAVRE Marie Françoise, Mr GAUDON Daniel, Mme MURE Christelle, Mme PERRIN Emilie, Mme SOLY Simone, Mme VERMARE Marie-Claude, Mme WESSE Béatrice,*

*Absente : Mme GONDARD Isabelle*

*Secrétaire de Séance : Mme WESSE Béatrice,*

Monsieur le Président expose à l'assemblée les termes de l'avenant n°2 à la convention de location en date du 30 décembre 1985 entre les soussignés « 3 F résidences, Société Anonyme d'HLM au capital de 64 303 310€ dont le siège social est à Ivry-sur-Seine 94200,1 boulevard Hippolyte Marques, inscrite au Registre des Commerces et de Société de Créteil sous le numéro B 495 286 098 », désigné ci-dessous comme le bailleur et « Le centre Communal d'Action Sociale de la commune de VINDRY S/TURDINE 69490, sis 5 place Jean XXIII », désigné ci-dessous comme le gestionnaire

L'avenant n°2 ci-joint a pour effet de prolonger de 3 ans la présente convention de location.

**OBJET : CCAS/FPA  
Avenant n°2 à la  
convention de  
location en date du 30  
décembre 1985**

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de location en date du 30 décembre 1985

Approuvé par 10 voix pour, 0 voix abstention, 0 voix contre.

Ainsi fait et délibéré  
Les jours, mois, an et heure  
Que susdits  
Et ont signé au registre  
Les membres présents.  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
C. PRADEL

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture le 18.07.2022  
Et publication le  
Le Président,  
C. PRADEL

